

Sainte-Anastasie sur Issole



*Les fleurs de nos collines ...
Qui la reconnaîtra ? réponse dans le prochain numéro.*

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2015
N°291

LE MOT DU MAIRE

De la mémoire de la Terre, de l'Agriculture à la Culture, il n'y a qu'un pas sémantique, mais là ne s'arrête pas cette attachante proximité de langage. Il s'agit bien d'un faisceau continu entre des générations, des pôles d'une même expression partant de nos racines pour parvenir à notre vie de tous les jours, uni dans un même esprit créateur témoin de toutes les civilisations, de toutes les vies parcourues, effacées par les siècles.

A Sainte-Anastasie, très modestement avec humilité, nous tentons de lier dans cette histoire et ces valeurs, notre passé et notre avenir.

La préservation de notre patrimoine naturel, de nos terres agricoles, la création dans notre ancienne cave coopérative d'un espace culturel contemporain à vocation intercommunale, l'acquisition et la revalorisation d'un site ancestral de pierres sèches, sont des étapes que nous voulons redécouvrir et vivre ensemble.

Cette forme de culture, vous le voyez, n'est jamais très loin de la terre, de la musique, de la peinture, de la lecture de la nature dont elle s'inspire pour donner vie aux générations qui viendront. Ce chemin, ces étapes, ces lieux d'art, nous conduisent par des voies nouvelles à l'appropriation par chacun de vous de ces lieux où vous avez choisi de vivre.

Cette volonté simple en elle-même, n'est modérée que par les capacités de la commune, elle n'est donc possible que par la volonté affirmée de tous ceux qui ne veulent pas être aujourd'hui ici, de simples voyageurs, de simples vagabonds sans âme ni mémoire.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr



LE PLU

Tout d'abord et contrairement à ce qui est colporté, ce n'est pas le PLU qui a supprimé la surface minimum et le COS, mais la loi ALUR ou loi DUFLOT.

Dispositions générales

Toute personne souhaitant entreprendre des travaux ou des aménagements doit respecter les dispositions du PLU.

Le règlement délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N) et fixe les règles applicables aux espaces compris dans chaque zone.

Ce règlement permet de déterminer les possibilités d'utilisation et d'occupation du sol.

Pour connaître ces possibilités, il est donc conseillé de consulter le règlement auprès du service de l'urbanisme de votre mairie.

Principales caractéristiques du règlement des zones

Zone UA : Centre Ancien : Emprise au sol 100%

Hauteur égale à constructions voisines

+ ou - 1 mètre sans excéder 9

UAi2 : Zone inondable

Zone UB : Zone pavillonnaire

UB UBa UBi2 : Emprise au sol 50% Espace libre 40%

UBb : Emprise au sol 30% Espace libre 60%

Hauteur maxi 7m sauf UBa 3,5m

Zone UC : Zone artisanale, bureau, commerces

Emprise au sol 50% Hauteur maxi 7m

Zone UD : Zone touristique, hébergement de plein air

Emprise au sol : 10% Hauteur maxi : 7m

Zone UE : Zone pavillonnaire

Emprise au sol : 15% (toutes constructions, y compris abris voiture, terrasse couverte, cuisine d'été)

Hauteur 4m, 7m autorisée sur 30% de la surface

d'emprise au sol de l'habitation

Espace libre 70%

Espace aménagé : 15% (terrasse non couverte, piscine, allée)

Zone AU : Zone développement urbain futur

1AUH avec habitat existant

2AU

AUe : développement économique

AUt : développement touristique

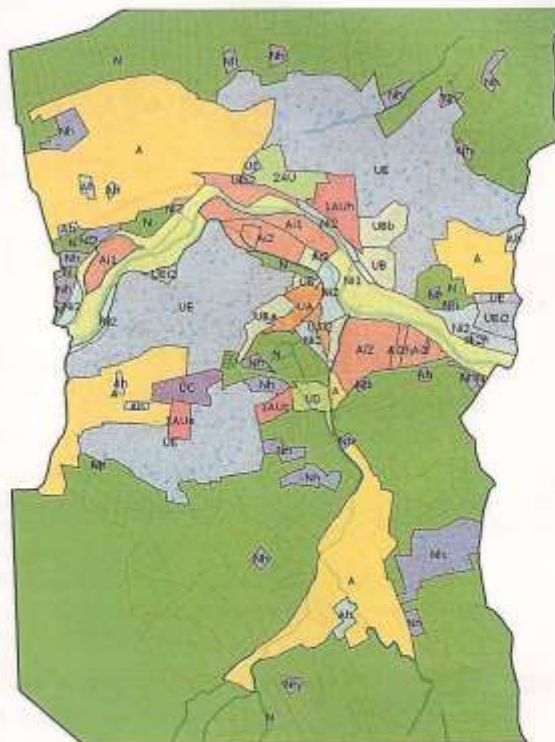
Zone A : Zone agricole

Ah avec habitat existant. Extension de constructions existantes autorisées sur 30%

Ai zone inondable

Zone N : Zone naturelle protégée

Nh : zone avec habitat. Extension possible sur 30%



Quelques définitions

- Emprise au sol :

L'emprise au sol est la projection verticale de la construction, tous débords et surplombs inclus.

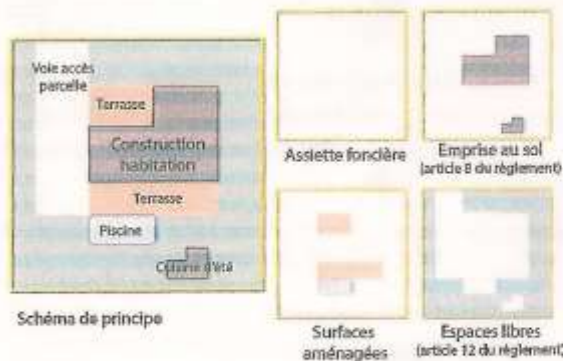
Rentrent en compte dans le calcul de l'emprise au sol l'habitation, le garage, cuisine d'été couverte, toute construction couverte.

- Surfaces aménagées :

Les voies d'accès, aire de stationnement, terrasses non couvertes, piscine, etc...

- Espaces libres :

Parties de terrain libre de toute construction et de tout aménagement.



Marcel LEPAGE, Adjoint Urbanisme

Opération Tranquillité Vacances

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie à la Roquebrussanne. Pensez également à le signaler au policier municipal qui, au cours de ses patrouilles quotidiennes, portera une attention particulière sur votre logement afin de déceler tout problème.



PENSEZ À VERROUILLER

vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



PLACEZ EN LIEU SÛR

et éloignez des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



EN CAS D'ABSENCE DURABLE,

votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



LES POLICIERS ET LES GENDARMES

sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



UNE URGENCE,

composez le 17 ou le 112.

• Si votre logement est inoccupé ou si votre établissement est fermé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.

• Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins.

• Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant sur votre téléphone le "17" (appel gratuit) ou la brigade de la Roquebrussanne 04.98.05.22.70.

(source site Internet de la Préfecture du Var)

Prévention incendie

A partir du 1er juin, l'incinération de végétaux issus des opérations de débroussaillage obligatoires est formellement interdite sur tout le territoire communal.

Pour plus de renseignements, se renseigner :

- auprès du garde municipal 06.08.80.45.82
- à l'accueil de la mairie 04.94.69.64.40
- sur Internet www.var.gouv.fr

Face au feu, les bons réflexes



Pour tout départ de feu ou fumée suspecte :
donner l'alerte immédiatement en téléphonant au 112 ou au 118.

Préciser :

- un incendie
- un accident de véhicule
- le lieu exact de l'incident et la cause éventuelle
- le numéro de la rue et de ce qui précède

Un incendie n'est pas un spectacle :

d'éloigner pour sa sécurité et pour ne pas gêner les secours

Promotion

Nous adressons toutes nos félicitations à notre concitoyen Raymond PETITGAND pour sa récente promotion au grade de Capitaine de Corvette (R) dans les fonctions de Chef de Centre de la Préparation Militaire Marine de Brignoles. A cette occasion nous le remercions pour son implication et son dévouement en faveur de la jeunesse et de l'image de notre Marine Nationale.



ATTENTION au charançon rouge des palmiers

Le charançon rouge des palmiers, est actuellement un des plus importants ravageurs des palmiers. En France fin 2009, il était répertorié dans trois régions : Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour améliorer les chances de survie des arbres, il est essentiel d'intervenir le plus tôt possible et de savoir reconnaître les éléments de dépistage de la présence du ravageur.

La lutte est obligatoire

L'arrêté du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du 21 juillet 2010 modifié relatif à la lutte contre le charançon rouge des palmiers dispose de la lutte obligatoire sur tout le territoire national, de la définition du périmètre de lutte, des règles relatives aux mesures obligatoires de surveillance et de lutte. L'annexe précise les conditions dans lesquelles les traitements des palmiers doivent être réalisés. Le protocole d'intervention sur palmier infesté a pour objectif de préciser les conditions de mise en œuvre des interventions sur palmier infesté en vue de l'éradication de cet insecte nuisible.

Obligation pour les professionnels

L'intervention sur palmier dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge ne peut être pratiquée que par un professionnel compétent.

C'est la raison pour laquelle il doit être spécifiquement formé par un centre ou organisme habilité par la DRAAF. Le professionnel formé est alors habilité et ses coordonnées disponibles auprès du SRAL. Plus d'informations sur :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Charancon-rouge-des-palmiers>.



LA VIE AU VILLAGE



Cette année, une affluence record à la commémoration du 8 mai 1945.



EXPOSITION

du 12 au 26 juin 2015 de 16h à 19h
et sur rendez-vous au 04.94.37.50.01

VERNISSAGE le 12 JUN à partir de 18h

SALLE GARNIER



Jean-Luc RODEL

MAIRE DE SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE (83136)

Hommage public à Jean-Jacques GUIGNIER



Le 29 avril dernier, en présence de sa famille, de ses amis, du monde associatif et du conseil municipal, un hommage solennel a été rendu à Monsieur Jean-Jacques GUIGNIER, ancien Président du Comité des Fêtes. Une foule nombreuse a assisté à ce moment de recueillement amical.

Travaux du mois

Festivités :

- préparation vide grenier

Espaces verts :

- tonte espaces verts (terrain de foot, jardin d'enfants, pré de la Font, arboretum, parking des Ferrages)

- désherbage des rues du village

- taille d'un arbre parking des Ferrages

Divers :

- dalle béton et mise en place nouvelle pompe à eau place de la Gare

- repose d'un panneau chemin de la Bassaque

- changement de la porte du hangar à la Gare



Réalisation AZUR TRAVAUX

- Enfouissement d'un réseau basse tension au parking des Ferrages et pose de coffrets de prises festivités

- Création d'un éclairage public entre l'arboretum et la rue Notre Dame (ancienne coopérative)

- Enfouissement d'une ligne destinée à l'éclairage du nouveau parking occasionnel des Treilles



le samedi 20 juin
LE BAR DES AMIS
organise son premier
Concours de Belote



inscription à partir de 15h - début du concours 16h

* la mise 5 euros * partenaire au choix

* lot à chaque joueur + coupe aux vainqueurs

Plus de renseignements tel : 04.94.37.50.01
23 rue Notre Dame 83136 STE ANASTASIE

Soirée Ch'Ti au **BAR DES AMIS** le samedi 27 juin

Apéritif / Tarte au maroille ou salade

Carbonnade de boeuf / frites

Dessert / Café + 1/4 de vin

25 € / pers. sur réservation Tel : 04.94.37.50.01

FEU DE LA SAINT JEAN

DIMANCHE 21 JUIN 2015

20H30 à 0H30 Animation musicale avec Stéphane

21h00 La caravane des Ménéstrels avec la Compagnie SOUKHA

22h00 Feu de la Saint Jean

PARKING DES FERRAGES



MARDI 14 JUILLET : FETE NATIONALE Place des Ferrages

11H30 **Apéritif public** avec anchoïade et participation de la Chorale "Chant et Amitié", suivi d'une aubade à la cornemuse. 22H **Bal populaire** avec VAR ANIMATION et sa soirée Fluo

LA VIE ASSOCIATIVE



EXPOSITION

du 3 au 17 juillet 2015 de 16h à 19h
VERNISSAGE le 3 JUILLET à partir de 18h
SALLE GARNIER



Ghislaine ABERT
Dominique VILLAIN

MARIE DE SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE (83136)

FETE DE LA ST JUST du 18 au 20 juillet 2015



SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ

Ce sont 250 personnes et les enfants des 5 classes de l'école primaire qui ont visité l'exposition « Ste Anastasie au travers de la carte postale ancienne et de la peinture ».

Je tiens au nom de tous les membres de l'association à les remercier et dire combien nous avons été sensibles à leurs félicitations et à leurs encouragements à poursuivre notre travail sur la mémoire de notre village.

Un grand merci également aux peintres amateurs des clubs d'Art'Tasie et des Cigales qui ont rehaussé de leurs œuvres et de leur talent notre exposition.

L'association « Si Tasia m'était conté », en partenariat avec l'association du canal d'arrosage ASA des Eaux de l'Issole travaille déjà sur la prochaine exposition qui aura lieu dans le cadre des Journées du Patrimoine 2015 (le 19 septembre) sur le thème des canaux d'irrigation et de l'eau à Ste-Anastasie.

Rappel : une permanence de l'association se tient les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 16h à 18h au 1er étage de l'ancienne mairie.

Nous sommes toujours à la recherche de tous documents, indices ou témoignages sur notre village. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Le Président, Olivier HOFFMANN

APESA



Puces spéciales enfants du 17/05/15

A VENIR : Fête des écoles le vendredi 26 juin à partir de 16h30 dans les cours des écoles.

Chants des maternelles, participation du club danse tasia, des Onyx, du tennis club, du Sived et de l'Odél Var.

Nombreux stands. Buvette et restauration sur place.





CLUB DES CIGALES

Dimanche 28 juin 2015 : 2ème Salon des Artisans-Créateurs

Venez admirer le travail et apprécier les saveurs proposées par tous les artisans-créateurs présents à la salle polyvalente ce dimanche, de 9h à 18h. Entrée libre Par votre présence vous montrer votre intérêt au travail artisanal.

<p>CLUB des CIGALES 2ème salon des Artisans Créateurs 28 juin 2015 Salle polyvalente de Sainte-Anastasie-sur-Issole De 09h00 à 18h00 Entrée libre</p>		
<p>BONIFACE Corinne Atelier Nid d'abeille</p>	<p>DULONG Bernard Sellerie et cuir Western</p>	<p>MOYNE Manu Customisation de chauzures</p>
<p>BOURGUET Sylvie DS Créations</p>	<p>DUPUIS Josselin Sculpteur sur bois</p>	<p>PONS Monique Auteur, illustration, peinture</p>
<p>CASTALDO Raphaël Miel, nougat</p>	<p>JANSSENS Isabelle L'atelier d'Isa</p>	<p>SALLEZ-RUIZ Jocelyne Bijoux gourmands</p>
<p>CIGALON Christiane Confitures</p>	<p>LEROY Françoise Les Boutis de Françoise</p>	<p>SANCHEZ Evelyne Peinture sur verre</p>
<p>Club des Cigales Tricot pour bébés</p>		<p>TAHM Cécile Bijoux -Mobilier</p>

Information

Des études récentes ont démontré que lorsqu'on devient « âgé » la pratique d'activité artistique, l'utilisation d'un ordinateur, une vie sociale active et des voyages et sorties réduit de façon significative le risque de développer une Déficience Cognitive Légère (DCL).

Le Club des Cigales offre toutes ces activités (peinture, travaux d'aiguilles, informatique, sorties, jeux de société, danses traditionnelles). Aussi n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Le meilleur accueil vous sera réservé. Merci de votre attention

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



ASA des Arrosants de l'Issole

RAPPEL

Il faut refermer les martellières après utilisation. Pensez aux arrosants qui se trouvent en aval et pensez à respecter votre tour d'eau, ils ont aussi besoin de l'eau. Merci.

Le Président, Olivier HOFFMANN

Chorale "Chant et Amitié"

CONCERT

La Chorale "Chant et Amitié"
le chœur d'hommes "Cantadis"
fêtent leurs



DIMANCHE 7 JUIN 2015 à 17 h

en l'église de **Sainte Anastasie**

Entrée libre

A noter qu'un groupe d'élèves de Sainte Anastasie dirigé par Madame Michèle SAUVAGE, interprétera trois chants en ouverture du concert !!

Le Président, Michel BERENGER



Club Danse Tasia Gala 20 juin 2015

Le Club organise son gala de fin d'année le samedi 20 juin à 17h à la salle des sports de Ste Anastasie, au cours duquel vous verrez des enfants s'éclater et des adultes s'amuser tout en apprenant la danse.

Enfants Ados : Danse sportive, Jazz, Eveil, Classique et Hip Hop.

Adultes : Danse de salon, danse en ligne et zumba.

Le Gala se terminera par les démonstrations des professeurs du Club **Justine, Alexis, Sonia et Stevens**. Venez nombreux partager en notre compagnie ce moment festif et convivial.

Tous les enfants de Ste Anastasie sont invités (entrée gratuite). Participation de 5 € pour les accompagnants. Réservation conseillée auprès de Yolande Tel : 04 94 72 29 81.

Et retrouvez-nous à la Fête de l'école le vendredi 26 juin à partir de 17h... de nombreuses surprises vous attendent !



LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dimanche 7 juin : Concert Chorale à 17h en l'Église

Vendredi 12 juin :

- A.G. Badminton à 18h salle polyvalente
- Vernissage exposition RODEL à 18h salle Garnier

Exposition du 12 au 26 juin de 16h à 19h

Vendredi 19 juin : A.G. Football à 18h salle polyvalente

Samedi 20 juin : Gala Danse Tasia à 17h salle polyvalente

Dimanche 21 juin : Feu de la St Jean à partir de 20h30 place des Ferrages

Vendredi 26 juin : Fête des écoles à 16h30 dans les cours des écoles

Dimanche 28 juin : 2ème salon des artisans créateurs de 9h à 18h salle polyvalente

Vendredi 3 juillet : Vernissage exposition ABERT et VILLAIN à 18h salle Garnier

Exposition du 3 au 17 juillet de 16h à 19h

Les poètes de Ste-Anastasia

Fleur de glai

Fleur de nos vieux ruisseaux
En pays provençal
« Fleur de glai » iris d'eau
Racontée par Mistral

Iris jaune et sauvage
Aux feuilles en lanières
Tu es dans nos villages
Encore fleur familière.

Si l'on veut t'admirer
Très grande amie de l'eau
Il suffit dans le pré
De longer un ruisseau.

Peinte amoureuxment
Par un peintre ignoré
Dont j'aimais le talent
Mon époux bien aimé

Te voilà sous mes yeux
Ornant ma cheminée
De tons chauds, très heureux
Et riches de passé.

Jeannette Carrière

Petites annonces

- Notre famille s'est agrandie. Nous cherchons donc un nouveau foyer avec 2 chambres et un petit jardin pour le 1er juillet. Nous aimerions beaucoup rester dans notre joli village ! Tel : 06.74.82.28.63

- Jeune étudiante cherche baby-sitting pour enfants de 2 ans à 11 ans. Contactez-moi au : 07.86.85.94.11

- Manon 19 ans vous propose de récupérer vos enfants à la sortie de l'école ainsi que du baby-sitting. Contactez-moi au 06.79.23.37.54

- Particulier cherche personne pour aide occasionnelle au jardin. Tel : 06.72.26.20.79 - 04.94.04.36.67

- A VENDRE

Lit enfant évolutif Vertbaudet cause double emploi en pin brut à peindre 75 € acheté 190 € (sans matelas) Tel : 06.61.86.00.11

- Vend jeux de XBOX 360 (5 euros le jeu)

- PES 2011 ; - UFC 3 ; - Fight night ; - W (catch) ;
- Brink ; - Terminator renaissance ; - Alpha protocol ;
- Amped 3 ; - 2 jeux Naruto

Contactez-moi au 06.79.23.37.54

Lafarge Steeve
Tel: 06 44 33 09 31
Spécialiste couverture de piscine



21 rue de provence
83136 Ste Anastasia

Siret: 809 582 018
lafarge.steeve.83@gmail.com



VACANCES D'ETE 2015
DU 6 JUILLET AU 7 AOUT

"LES GRANDS INVENTEURS"

INSCRIPTIONS

Les vendredis 5, 12 et 19 juin
de 16h30 à 18h
Ecole maternelle